

# Compte rendu du conseil d'école du Muguet du 19 novembre 2009

Etaient présents :

Mmes Bourgis, Dje, Guy, Lefoulon, Nguyen, Piot, et M. Dupré— enseignants

Mmes Baudienville, Flochel, Levassor ; MM. Mesnil, Rybak et Tardieu — représentants de fédérations de parents d'élèves

Mme Brossollet — conseillère municipale, chargée de l'équipement scolaire

La séance est ouverte à 19h05

## 1 . Le règlement intérieur de l'école

Le BO du 19.11.2009 stipulant que pour l'admission d'un enfant à l'école maternelle, « Le certificat médical n'est [...] plus nécessaire », la mention « constatée par certificat médical » est donc retirée de la deuxième phrase au chapitre de l'admission à l'école du règlement intérieur.

Le règlement intérieur tel que modifié est voté pour l'année scolaire 2009-2010.

## 2. Effectifs 2009-2010

Nous sommes actuellement à 138 élèves répartis de la façon suivante :

- 49 GS
- 48 MS
- 41 PS

Le choix laissé aux parents d'élèves de TPS, à l'issue de la toute petite section, de rejoindre ou non leur secteur de rattachement sur le Muguet, pourra être rediscuté en fin d'année lors de la commission de dérogation pour éviter d'éventuels risques de fermeture d'une classe à l'école du Muguet en 2010-2011.

## 3. Projet d'école, projets de classe

Notre projet d'école se présente en deux parties :

- une partie axée sur la relation avec les parents d'où découlent les rencontres parents,
- une autre sur les albums, la connaissance des contes traditionnels. Dans ce but, un système de prêt est mis en place dans chaque classe pour permettre aux élèves de découvrir à la maison avec leurs parents les albums lus en classe.

L'avenant au projet d'école, concernant les quelques changements intervenus dans les modalités de fonctionnement de l'aide personnalisée, a été validé par M. Rabaux, Inspecteur départemental. Les interventions ne sont plus limitées au seul domaine du langage, les groupes peuvent être élargis pour enrichir les dynamiques et les prises en charge plus rapprochées.

En liaison avec ce projet d'école, des activités, des projets de classe, des sorties sont mises en place dans les différentes classes. Ces sorties peuvent être planifiées très tôt dans l'année, ou bien se décider à la faveur d'une exposition temporaire dans un lieu culturel.

## 4 . Les rencontres parents

Parents et enfants sont invités samedi 28 novembre sur le thème « autour du livre ». Les dates des prochaines rencontres seront communiquées au cours de l'année. Les thèmes quant à eux sont déjà arrêtés :

- une rencontre jeux, chaque classe de l'école participant à un cycle ludothèque,
- la rencontre chorale, point d'orgue du travail mené en partenariat avec l'intervenante chorale sur l'année.

## 5 . Accueil des élèves porteurs de handicap

Rappel des textes :

La loi de février 2005 stipule que dès l'âge de 3 ans, si leur famille en fait la demande, les enfants handicapés peuvent être scolarisés à l'école maternelle. Chaque école a vocation à accueillir les enfants relevant de son secteur de recrutement. Pour répondre aux besoins particuliers des élèves handicapés, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) organise la scolarité de l'élève assorti des mesures d'accompagnement décidée par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA). La scolarisation peut être individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social.

### *Scolarisation individuelle*

Les conditions de la scolarisation individuelle d'un élève handicapé dans une école primaire varient selon la nature et la gravité du handicap.

Selon les situations, la scolarité peut se dérouler soit :

- sans aucune aide particulière
- faire l'objet d'aménagements lorsque les besoins de l'élève l'exigent.

Le recours à l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) et à des matériels pédagogiques adaptés concourent à rendre possible l'accomplissement de la scolarité.

### *Scolarisation collective*

Dans les écoles élémentaires, les Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) accueillent des enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel et moteur et pouvant tirer profit d'une intégration en milieu scolaire ordinaire. Les élèves reçoivent un enseignement adapté au sein de la CLIS, et partagent certaines activités avec d'autres écoliers. La majorité des élèves de CLIS bénéficie aussi d'une scolarisation individuelle dans une autre classe de l'école. [...]

Tout est mis en œuvre pour construire un projet personnalisé de scolarisation aussi opérationnel que possible à partir d'une double démarche :

- la saisie par les parents de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, (MDPH)
- Une première estimation des besoins réalisée par l'équipe éducative de l'école de référence.

A l'école du Muguet, nous accueillons deux élèves porteurs de handicap quatre demi-journées par semaine. Tous deux requièrent la présence d'un AVSI (Assistant de Vie Scolaire Individuelle).

Pour l'un, la famille a recours à une association privée qui recrute l'AVSI.

Pour le second, l'AVSI, nommée sur le poste, est actuellement en congé longue maladie depuis le mois de septembre. A ce jour, aucun remplaçant durable n'est nommé.

## **6. ATSEM**

Dans le cadre de la rotation des ATSEM sur l'ensemble des écoles de Chaville, cette année, Mme Ulésie a remplacé Mme Hubert affectée à l'école des Myosotis et Mme Fraïoli a remplacé Mme Moufanrou partie à la retraite à la fin de l'année dernière.

Mme Fraïoli est en congé maladie depuis le début de l'année scolaire.

La mairie a transféré temporairement sur l'école Mme Leclerc, personne qui vient de terminer la formation d'ATSEM, 2 jours par semaine. L'équipe éducative (enseignants et ATSEM) a mis en place une nouvelle organisation. Mme Cascade, en poste habituellement en grande section chez Mme Piot, remplace Mme Fraïoli chez Mme Nguyen (petits et moyens) qui accueille un double-niveaux et un élève porteur de handicap. Mme Hervé, travaillant habituellement en grande section chez Mme Guy, s'occupe des deux classes de grande section. Cette organisation permet d'offrir aux élèves et à leur enseignant pratiquement le même confort qu'en temps habituel. Il faut ici souligner les efforts, la bonne volonté et l'engagement des ATSEM qui, en plus de leur tâche accrue auprès des élèves, assurent le nettoyage efficace de l'école avec un effectif réduit. Cette absence se ressent tout particulièrement sur le temps périscolaire du midi, ce, d'autant que l'équipe d'animateurs n'est pas toujours au complet (bien que le service périscolaire municipal s'efforce d'assurer chaque fois qu'il en a la possibilité le remplacement de l'animateur manquant). Nous attendons tous le retour de Mme Fraïoli avec impatience.

Les fédérations de parents d'élèves souhaitent adresser un courrier à la mairie pour que soit restauré le poste d'ATSEM remplaçante.

## **7. Travaux**

Les demandes de travaux suivantes ont été envoyées à la mairie en début d'année :

- Réfection des peintures de la façade sud de l'école (portes et fenêtres)  
La municipalité envisage un remplacement des huisseries en mauvais état plutôt que leur remise en peinture
- Réfection des peintures du hall d'entrée et du premier couloir
- Peinture blanche sur le mur de la salle de motricité. La mise en peinture a été réalisée pendant les vacances de la Toussaint.
- Réfection du sol des toilettes de la cour et du fond du premier couloir.
- Transformation du sable du fond de la cour en un revêtement souple pour permettre aux élèves de pratiquer des activités sportives énergiques en toute sécurité.

A ce jour, la peinture du mur de la salle de motricité a été exécutée. La réalisation d'un revêtement souple à la place du sable semble être un projet trop coûteux. L'équipe pédagogique se propose de réfléchir à un projet d'aménagement de la cour.

## **8. Diffusion du compte rendu du conseil d'école.**

Depuis l'année dernière la mairie ne prend en charge qu'un nombre limité de documents à reproduire tout en le facturant à l'école sur son budget de fonctionnement. Le compte rendu du conseil d'école ne fait pas partie de ces documents. Sa reproduction pour chaque famille étant trop lourde à assumer, nous nous contentons pour l'instant d'afficher ce compte rendu à la porte de l'école. A la demande des fédérations, un compte rendu sera affiché à l'entrée de chaque classe ainsi que les coordonnées des sites sur lesquels les consulter. Les parents souhaitant une version papier pourront la demander au bureau du directeur. La séance est levée à 21H01.

Tous nos remerciements à Mme Bourgis pour la prise de notes et la rédaction du présent document.

Le directeur